



Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.mondpc.fr

TUTO DPC



1^{ère} étape

○ Se connecter à votre espace perso sur www.agencedpc.fr/professionnel

Agence nationale du DPC Professionnels de santé Organismes de DPC Instances ▾

Accueil

Bienvenue sur l'espace dédié aux professionnels de santé

Cet espace a deux fonctionnalités :

1. Permettre aux professionnels de santé éligibles au financement de l'agence de s'inscrire aux actions de DPC et de prétendre à une prise en charge
2. Permettre à tous les professionnels quel que soit leur mode d'exercice d'accéder au document de traçabilité :

- Chaque professionnel y retrace toutes les actions de DPC qu'il aura suivies en y joignant ses attestations de participation.
- Il permet également de rendre compte tous les 3 ans du suivi de l'obligation auprès de l'autorité de contrôle (ordres, employeurs ou ARS).

Suis-je éligible à la prise en charge par l'Agence nationale du DPC du financement de mes actions de DPC ?

L'Agence nationale du DPC participe à la prise en charge des professionnels de santé libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés en activité (biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes).

Ne relèvent pas de sa prise en charge :

- Les professionnels en exercice libéral relevant de professions n'ayant pas signé de conventions avec l'assurance maladie ;
- Les professionnels salariés exerçant dans toute autre structure que les centres de santé conventionnés (établissements de santé ou médico-sociaux, agences sanitaires, services de l'Etat, officines, etc.).
- Les professionnels exerçant une activité de remplacement en libéral, le périmètre des conventions étant ouvert aux seuls professionnels installés en cabinet propre, de groupe ou société. Les remplaçants ne sont pas conventionnés car ils exercent dans le cadre de contrats de droit privé avec le remplacé ;
- Les professionnels de santé non conventionnés ;

S'identifier

Identifiant :

Mot de passe :

[Identifiant oublié ?](#) [Mot de passe oublié ?](#)

[Voulez-vous créer un compte ?](#) [Créer un compte](#)

Se connecter

2^{ème} étape

- Vérifier que vos données financières soient correctes

CLIQUER ICI



The screenshot shows the website of the Agence nationale du DPC. The user is logged in as NICOLAS KHALIL. The user menu is open, and the 'Informations financières' link is highlighted with a blue circle and an arrow pointing to it from the text 'CLIQUER ICI'. The main content area is titled 'FORFAITS DE PRISE EN CHARGE DE L'AGENCE' and contains information about the benefits of the DPC program, including a list of conditions for the indemnification.

Agence nationale du dpc

Accueil Document De Traçabilité Inscription Contact

NICOLAS KHALIL

Profil

Informations personnelles & professionnelles

Informations financières

Se déconnecter

FORFAITS DE PRISE EN CHARGE DE L'AGENCE

Vous pouvez bénéficier d'une participation de l'Agence nationale du DPC à la prise en charge d'actions de DPC auxquelles vous vous êtes inscrits, dans la limite du droit de tirage en vigueur pour votre profession.

Votre droit de tirage de prise en charge comprend :

- la participation de l'Agence au paiement de l'organisme de DPC dispensant l'action de DPC suivie ;
- votre indemnisation pour perte de revenu pendant la durée de suivi de l'action de DPC.

Les droits de tirage sont déterminés par les sections professionnelles dont les membres sont des représentants des syndicats représentatifs de chaque profession. Ils sont accessibles en cliquant sur le lien : <https://www.agencedpc.fr/forfaits-de-dpc>

Quand puis-je percevoir mon indemnisation de l'Agence ?

L'Agence vous versera votre indemnisation pour perte de revenu dès lors que votre droit de tirage annuel le permet [rubrique « Mon forfait » pour consulter votre solde] et à condition que :

- vous vous soyez au préalable inscrit à votre programme / action de DPC sur ce site ;
- la session de votre action de DPC soit officiellement terminée [voir les dates affichées par votre organisme de DPC rubrique « Mes actions de DPC »] ;
- l'organisme de DPC dispensant le programme ou l'action de DPC ait envoyé à l'Agence nationale de DPC les pièces justificatives nécessaires (factures, feuilles

2^{ème} étape

- Vérifier que vos données financières soient correctes

- Choix de prise en charge

Cocher cette
case

Les informations vous concernant, transmises par l'Agence Nationale en Santé[ANS] et la CNAM font apparaitre que vous êtes éligible à la prise en charge financière par l'Agence. Nous vous invitons à sélectionner vos choix de prises en charge.

- ☒ Je souhaite la prise en charge par l'ANDPC des frais pédagogiques relatifs à mes inscriptions à des actions de DPC et de mon indemnisation pour perte de revenu.
- ☐ Je souhaite la prise en charge par l'ANDPC des frais pédagogiques relatifs à mes inscriptions à des actions de DPC par l'ANDPC mais ne souhaite pas être indemnisé pour perte de revenu.
- ☐ Je ne demande aucune prise en charge par l'Agence nationale du DPC, ni prise en charge des frais pédagogiques, ni indemnisation pour perte de revenu.

Données bancaire

Renseigner votre
RIB

IBAN *

BIC *

CEPAFRPP513

Justificatif : copie de votre IBAN *

Choisir un fichier

[Iban.pdf](#)

Annuler

Enregistrer

3^{ème} étape

CLIQUER ICI



The screenshot shows the website of the Agence nationale du DPC. The top navigation bar includes 'Agence nationale du DPC', 'Professionnels de santé', 'Organismes de DPC', and 'Instances'. Below this, a secondary navigation bar contains 'Accueil', 'Document De Traçabilité', 'Inscription', 'Contact', 'Signalement', and a user profile 'NICOLAS KHALIL'. The 'Inscription' menu is open, showing three options: 'Rechercher une action / S'inscrire' (highlighted with a blue circle and an arrow from the text 'CLIQUER ICI'), 'Suivi des inscriptions', and 'Droit de tirage et consommation'. The main content area has a header 'FORFAITS DE PRISE EN CHARGE' and a paragraph explaining the benefits of the DPC program. It lists the components of the right of draw and provides a link to the 'forfaits-de-dpc' page. A section titled 'Quand puis-je percevoir mon indemnisation de l'Agence ?' follows, detailing the conditions for receiving compensation.

Agence nationale du DPC

Professionnels de santé

Organismes de DPC

Instances

Agence nationale du DPC

Accueil

Document De Traçabilité

Inscription

Contact

Signalement

NICOLAS KHALIL

Rechercher une action / S'inscrire

Suivi des inscriptions

Droit de tirage et consommation

FORFAITS DE PRISE EN CHARGE

Vous pouvez bénéficier d'une participation de l'Agence nationale du DPC à la prise en charge d'actions de DPC auxquelles vous vous êtes inscrits, dans la limite du droit de tirage en vigueur pour votre profession.

Votre droit de tirage de prise en charge comprend :

- la participation de l'Agence au paiement de l'organisme de DPC dispensant l'action de DPC suivie ;
- votre indemnisation pour perte de revenu pendant la durée de suivi de l'action de DPC.

Les droits de tirage sont déterminés par les sections professionnelles dont les membres sont des représentants des syndicats représentatifs de chaque profession. Ils sont accessibles en cliquant sur le lien : <https://www.agencedpc.fr/forfaits-de-dpc>

Quand puis-je percevoir mon indemnisation de l'Agence ?

L'Agence vous versera votre indemnisation pour perte de revenu dès lors que votre droit de tirage annuel le permet (rubrique « Mon forfait » pour consulter votre solde) et à condition que :

- vous vous soyez au préalable inscrit à votre programme / action de DPC sur ce site ;
- la session de votre action de DPC soit officiellement terminée [voir les dates affichées par votre organisme de DPC rubrique « Mes actions de DPC »] ;
- l'organisme de DPC dispensant le programme ou l'action de DPC ait envoyé à l'Agence nationale de DPC les pièces justificatives nécessaires [factures, feuilles d'émargements...] ;

5ème étape

Entrez MKNG ou
La référence de l'action communiquée dans la convocation

Agence nationale du DPC

Professionnels de santé

Organismes de DPC

Instances ▾

Agence nationale du dpc

Accueil Document De Traçabilité Inscription Contact Signalement NICOLAS KHALIL ▾

Rechercher une action

Nom ou sigle organisme

Référence de l'action (11 chiffres)

Professions

Masseur-kinésithérapeute × Professi...

Spécialité(s)

Masseur-kinésithérapeute × Spécialit...

Année de réalisation

2023

Mot(s) clé(s)

Région(s)

Date ×

Mode(s) d'exercices

RECHERCHER

Rechercher une action

Cliquez sur Rechercher

6^{ème} étape :
choisir sa
formation en
cliquant sur
Détail

PLANNING MKNG Equivalences DPC e... Offre Formation CPF Réforme 2018 : évol... Vous êtes un organi... Formation professi... Formalerte > Autres favoris

Nom ou sigle organisme
MKNG

Référence de l'action (11 chiffres)

Professions
Masseur-kinésithérapeute Professi...

Spécialité(s)
Masseur-kinésithérapeute Spécialit...

Année de réalisation
2023

Mot(s) clé(s)

Région(s)

Date

Mode(s) d'exercices

RECHERCHER

Ordonner Par: ☒ Organisme ☐ Titre ☐ Typologie ☐ Format ☐ Durée

25 résultat(s) trouvé(s) RÉINITIALISER

 **MKNG Formations SAS**
MKNG Formations

Référence: 84652325001
Titre: [Prise en Charge du Cancer du Sein en Kinésithérapie](#)
Typologie: Formation continue
Format: Présentiel
Durée: 21h

DÉTAIL

ORGANISME

 **MKNG Formations SAS**
MKNG Formations

Référence: 84652325010
Titre: [Syndromes Neurogènes Douloureux Cours avancé](#)
Typologie: Formation continue
Format: Présentiel
Durée: 15h

DÉTAIL

ORGANISME

 **MKNG Formations SAS**
MKNG Formations

Référence: 84652325011
Titre: [Kinésithérapie et Traitements du Membre Supérieur : du Bilan à l'autonomisation du patient](#)
Typologie: Formation continue
Format: Présentiel

DÉTAIL

ORGANISME

Cliquez sur LISTE SESSIONS



✕
FERMER

DÉTAIL ACTION

LISTE SESSIONS

Fiche action de DPC, référence N°: 84652325001

Titre de l'action:

Prise en Charge du Cancer du Sein en Kinésithérapie

Publics concernés:



Paramédicaux



Masseur-kinésithérapeute

Orientation(s) prioritaire(s)
visée(s):



Amélioration de la prévention, du repérage et des prises en charge (tout public)



4 : Amélioration de la prévention, du dépistage, du diagnostic et de la prise en charge des cancers ;

Mode(s) d'exercice concerné(s)

Libéraux

Salariés en centres de santé conventionnés

Autres salariés (y compris hospitaliers)

Salariés des établissements de santé et/ou des établissements médico-sociaux

Cliquez sur S'inscrire

✕
FERMER

DÉTAIL ACTION

LISTE SESSIONS

	N° Session	Date de session	Type(s) d'action	Présentiel	Classe-virtuelle	Non-présentiel
 S'INSCRIRE	23.005	07/12/2023 → 09/12/2023	Formation continue	 07/12/2023  08/12/2023  09/12/2023  21 Heures  69000 LYON		

Cliquez sur VALIDER

Formulaires de recherche :

MKNG

Référence de l'action (11 chiffres)

Professions

Masseur-kinésithérapeute x Professi...

Spécialité(s)

Masseur-kinésithérapeute x Spécialit...

Année de réalisation

2023

Mot(s) clé(s)

Région(s)

Date x

Mode(s) d'exercices

RECHERCHER

MKNG Formations

MKNG Formations

MKNG Formations

✕
FERMER

Récapitulatif de demande d'inscription à valider

Action	84652325001
Session N°	23.005
Nombre d'heures décomptées du droit de tirage annuel	14
Date de début	07/12/2023
Date de fin	09/12/2023

Les montants de la prise en charge vous seront indiqués par message à la suite de la validation de votre demande par l'organisme.

Pour rappel, dès lors que vous êtes éligible au financement de l'Agence (libéral conventionné ou salarié d'un centre de santé conventionné), vous pourrez bénéficier de la prise en charge de votre action de DPC dès le 1er jour de déploiement de la session. Dans le cas d'inéligibilité, vous serez automatiquement désinscrit en amont du début de la session et il vous appartiendra si vous souhaitez maintenir votre inscription de contacter directement l'organisme de DPC. Les montants des frais pédagogiques et d'indemnisation seront mentionnés à titre indicatif dans le mail que vous recevrez dès que l'organisme de DPC aura validé votre inscription. Avant tout paiement, l'ANDPC vérifiera le service fait et la conformité de l'ensemble des pièces constitutives du dossier de facturation transmis par l'organisme de DPC.

Afin d'être indemnisé, vous devrez avoir réalisé l'intégralité des modules de la session.

ANNULER

VALIDER

9^{ème} étape

- Vous êtes inscrit(e)
- Il est possible que votre forfait DPC ne couvre pas l'ensemble de la formation. Par conséquent MKNG formations vous demandera de régler un complément.



A BIENTÔT

MKNG
FORMATIONS